

# Bilan du quinquennat Macron

**Recul en matière de santé  
environnementale et lutte  
contre les pesticides**



Emmanuel Macron a annoncé sa candidature le vendredi 4 mars à travers une lettre **peu explicite sur ses futures mesures**. Néanmoins, nous avons déjà pu observer ses politiques durant les cinq dernières années. Vous trouverez ci-dessous une analyse de son quinquennat sur les sujets relatifs à la **santé environnementale, l'agriculture, les polluants chimiques et pesticides**.

Dans les grandes lignes, les **principales promesses**, notamment concernant les pesticides, n'ont pas été tenues. De plus, le quinquennat se définit maintenant par le concept de **troisième révolution agricole** promu par Julien Denormandie. Elle se traduit par une grande confiance en la robotique, l'innovation et l'industrialisation de l'agriculture. Nous sommes bien loin de la **transition agricole** revendiquée et demandée par une multitude de citoyens et d'organisations de la société civile.

## Échec pour la réduction de l'usage des pesticides

**Le plan Écophyto**, censé réduire depuis 2008 la consommation de pesticides en France **est un échec** puisque cette consommation a augmenté entre 2009 et 2018 de **25% en moyenne triennale** (chiffres Ecophyto). Récemment les ventes ont baissé en 2019 mais cela était lié à l'augmentation de la redevance sur les pollutions diffuses touchant de nombreux pesticides ce qui a conduit à la constitution de stocks. Toutefois **en 2020 les ventes ont retrouvé des volumes de l'ordre de 66 076 tonnes de matières actives par an**, volumes comparables aux années 2015 (67916 t) ou 2014 (66313 t)... Le succès n'est donc toujours pas au rendez-vous pour la réduction des pesticides, quoiqu'en disent le gouvernement et Julien Denormandie le ministre de l'agriculture.

### *Glyphosate, un retour en arrière*

Alors que Macron réaffirmait le 27 novembre 2017, une interdiction en France du Glyphosate, il a ensuite fait volte face en parlant d'une erreur commise en début de quinquennat. Il a reculé progressivement pour enterrer cette promesse en janvier 2019. Depuis, c'est une stratégie de sortie partielle qui est mise en œuvre depuis 2021 avec des situations dans lesquelles l'usage est interdit. On ne connaît pas encore les résultats de cette politique. **En 2020, 8668 tonnes de glyphosate ont été vendues** en France contre 8836 en 2017 (soit beaucoup plus que 10 ans auparavant : 7183 tonnes en 2010)...



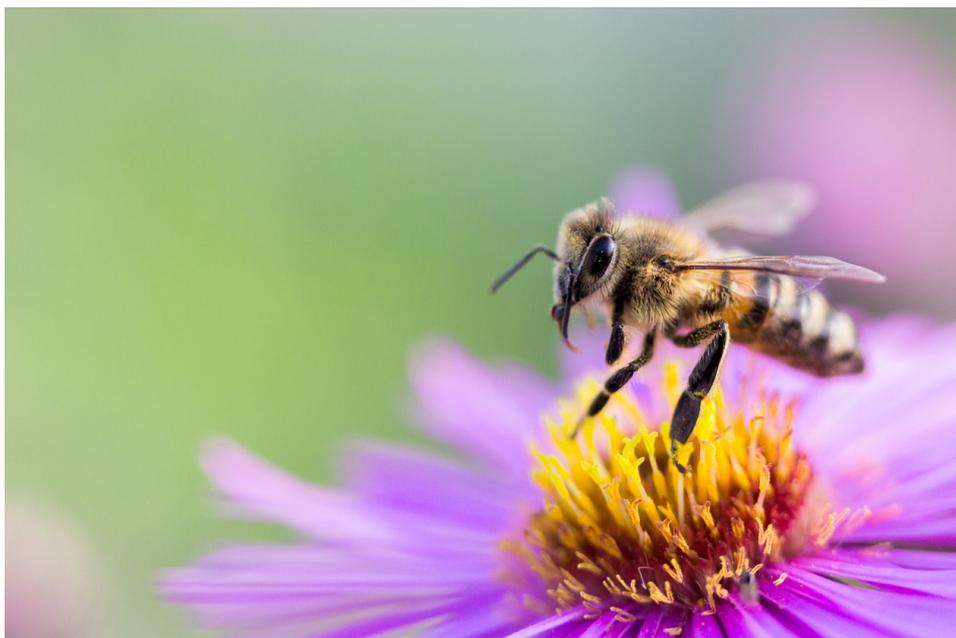
**« Est-ce que l'on peut dire qu'il n'y aura plus du tout de glyphosate dans trois ans, impossible. Je ne vais pas vous mentir, c'est pas vrai. »**

## ***Néonicotinoïdes, on stagne***

Après avoir interdit en 2016 l'utilisation des insecticides néonicotinoïdes à date du 1er septembre 2018, **la France a ensuite étendu en 2018 cette interdiction aux « substances actives présentant des modes d'action identiques à ceux de la famille des néonicotinoïdes ».**

Malheureusement, sous la pression du secteur betteravier, une **dérogation** sera accordée pour l'utilisation des néonicotinoïdes très toxiques imidaclopride et thiaméthoxam pour une **période possible de 3 ans depuis 2021**. Il s'agit d'un vrai recul alors que depuis de nombreuses années les néonicotinoïdes avaient été d'abord restreints puis totalement interdits d'usage.

Une audition de **Julien Denormandie**, le 15 février 2022, par la commission du développement durable de l'Assemblée nationale a permis au ministre de l'agriculture de compléter les données. Le PNRI, plan national de recherches et d'innovations, permettrait « *de sortir de l'impasse, et de permettre aux agriculteurs de cultiver des betteraves sucrières sans néonicotinoïdes en 2024* ». Mais si cela se passe comme avec le glyphosate on peut craindre le pire...



## Protection des populations des pesticides

### *Concernant les riverains exposés aux pesticides en zones agricoles*



Malgré les **décisions du Conseil d'Etat** (concernant la mise en place de Zone Non Traité (ZNT) à proximité des habitations ainsi qu'une information réelle du public en amont des épandages) et les **attentes de la société civile** au sujet de la protection des riverains des épandages des pesticides, l'Etat propose des textes **fin décembre 2021** qui ne répondent pas aux attentes de la haute juridiction et des citoyens.

**Ces textes ne mentionnent même pas la mesure relative aux ZNT pour les CMR2**, pourtant demandée par le conseil d'état, et renvoie la question de l'information des populations aux chartes locales qui rappelons-le sont initiées par les utilisateurs de pesticides eux-mêmes...

### *Prostate: Inscription au tableau des maladies professionnelles*

Par décret en date du **22 décembre 2021**, un tableau de maladie professionnelle relatif au **cancer de la prostate en lien avec l'exposition aux pesticides** a été créé au régime agricole. Il va permettre de compléter et de faciliter les possibilités d'accompagnement au bénéfice des **travailleurs agricoles qui ont été exposés aux pesticides**. C'était une décision attendue, particulièrement aux Antilles. Ce tableau permettra l'indemnisation des anciens travailleurs agricoles exposés à la **chlordécone** pendant leur activité professionnelle, dès lors qu'ils rempliront les conditions du tableau. **Il faut saluer ici le travail colossal mené par les antillais, les associations de victimes, les salariés concernés etc.**

## *Concernant l'usage des pesticides en zones non agricoles*

**Il faut souligner la publication d'une V2 de la loi Labbé** qui interdit l'utilisation et la détention des pesticides pour les jardiniers et pour les collectivités. Cette extension a notamment concerné les copropriétés non couvertes par l'interdiction de la V1. Cette extension était attendue et avait été déjà bien négociée avant même le quinquennat de Macron. À noter que d'ailleurs, ce gouvernement **n'est pas allé au bout des attentes** puisqu'il a repoussé l'application de **l'interdiction des pesticides** et des fongicides de type **SDHi** dans les stades dits de prestige à **2025**... De même, ne sont toujours pas couvertes les forêts privées, les autoroutes et les aires d'autoroutes, les zones à vocation techniques des entreprises de même que les parkings d'entreprises non accessibles à du public extérieur.



**« On constate la toxicité des pesticides chimiques et leur impact fort sur la santé humaine et l'environnement. »**

*Joël Labbé, député du Morbihan*

## La séparation de la vente et du conseil

Bien que la séparation de la vente et du conseil des pesticides ait été votée dans le cadre de la loi « **Egalim** » du **30 octobre 2018**, et que cela soit entré en vigueur le 1er janvier 2021, **la mise en application reste “un flop” sur le terrain**. En témoigne [cet article de Ouest France](#) recensant l’avis de différents acteurs tels que la **FNSEA** ou **des conseillers**. Christian Durlin, vice-président de la commission Environnement à la FNSEA explique :

*« Soit l’agriculteur fait appel au conseil spécifique, un choix onéreux, ce qui arrive très rarement. Soit il se débrouille par lui-même, en compilant ce que dit le vendeur, les infos recueillies à droite à gauche, notamment dans la presse. Finalement, le conseil est affaibli. »*

Aussi, la **Coordination Rurale** [pointe différents enjeux problématiques](#) qui montrent que cette nouvelle loi est un peu **un écran de fumée**. Ils concernent notamment **le conseil stratégique** (qui ne conditionne plus l’achat de produits) et **l’aggravation des distorsions de concurrence entre coopératives et négoce**. Enfin, **France Nature Environnement** (FNE) a publié en 2020 [une contribution aux textes](#) de séparations conseil/vente des pesticides. L’organisation rappelle que la **“séparation capitalistique doit être totale”** afin d’éviter des moyens de contournements. Or, elle relève aussi que le Ministère de l’Agriculture a financé (**via les fonds CASDAR, levier financier pour accompagner la transition agroécologique de l’agriculture française**) un document dont une partie **“préconise des montages juridiques permettant de détourner l’esprit de la loi”**. Elle note aussi que *“l’absence de prescription obligatoire laisse libre cours aux usagers et aux distributeurs pour l’achat et la vente des phytos sans aucune certitude de prise en compte du conseil stratégique”*.

## **Perturbateurs endocriniens dans les législations européennes sur les pesticides et les biocides : une définition arrêtée en 2017 beaucoup trop restrictive**

Les règlements européens de 2009 sur les pesticides et les biocides prévoient une **exclusion automatique des substances** ayant des effets de perturbation endocrinienne pouvant être néfastes pour l'homme. Malheureusement, dans la définition légale permettant de mettre en œuvre ces législations, le **niveau de preuve demandé** pour classer une substance comme perturbatrice endocrinienne **est bien trop élevé** : la **majorité d'entre elles échapperont au classement PE**. Ces législations ne pourront donc pas produire le niveau de protection souhaitable.

## **Agriculture biologique en danger**

Les **aides au maintien en agriculture biologique** ont été **supprimées**. Ces aides intervenaient après les aides à la conversion. Pour certains producteurs, **ces aides sont encore nécessaires après la période de conversion**. Avec l'arrêt de ces aides le risque est d'assister à des **dé-conversions** (soit le retour vers l'agriculture chimique)...ce qui aurait un effet sur la **consommation de pesticides** !

## **Octroi de dérogations à l'interdiction de l'épandage aérien**

L'épandage aérien **était totalement interdit** depuis **2015**. Mais des **dérogations**, certes limitées à un produit utilisable en Bio, ont été accordées en 2020 sur environ **10 000 hectares de vignes**.

## La création de la cellule Demeter

Le gouvernement a commencé par mettre en place des **“observatoires de l’agribashing”**, sous la pression insistante de la FNSEA. Cette notion d’agribashing a été initiée dans des **cercles agricoles pour tenter de contrer les critiques sur les modes de production intensifs en les assimilant à des agressions des agriculteurs**. Elle est aujourd’hui largement reprise par certains candidats comme V. Péresse, M. Le Pen et, bien sûr, le ministre de l’Agriculture, Julien Denormandie. En **novembre 2019**, une cellule spéciale de la gendarmerie a été créée pour lutter contre ce supposé **«agribashing»**. Derrière la volonté affichée de **lutter contre les dégradations** que pourraient subir certaines exploitations ( déjà possible avec les moyens existants) il s’agit en fait de **lutter également contre ‘des actions de nature idéologique’ ou ‘actions symboliques de dénigrement’**. Sont particulièrement visés les groupes antispécistes, mais des **militants anti-pesticides** ont également été interrogés par des membres de cette cellule en amont de manifestations. Il s’agit d’une **pression inacceptable** sur ces citoyens militants. La **cellule a été poursuivie en justice** par trois associations : L214, Pollinis et Générations Futures. **Le recours a été fructueux !** Dans le cadre du recours de L214, les juges demandent au ministre de l’Intérieur de faire **cesser les activités de la cellule** de gendarmerie **relatives aux actions de nature idéologique** dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement, sous astreinte de 10 000 € par jour à expiration du délai. Messieurs **Denormandie et Darmanin font appel** de cette décision le 21 février.

**« La cellule Déméter a démontré son efficacité pour lutter contre les atteintes au monde agricole.**

**Avec M. Darmanin nous faisons appel de la décision du tribunal administratif de Paris du 31 janvier dernier.»**

*Julien Denormandie, Ministre de l’Agriculture*



## Recul sur les OGM avec les NBT

Les NBT ( New Breeding Techniques) **sont bien des OGM**. Ils sont obtenus par **mutation artificielle des plantes** (à la différences des OGM 'classiques' dans lesquels un transgène est inséré directement). **La cour de justice européenne** en 2018 puis le Conseil d'Etat en France en février 2020 ont reconnu que ces plantes sont bien des OGM et devraient donc à ce titre **répondre aux obligations de la réglementation européenne de 2001 sur les OGM**. Le **Conseil d'État** a alors donné **six mois à la France** pour **changer sa réglementation** et **suspendre la culture** de ces plantes. L'État **n'a toujours pas pris en compte** ces injonctions et de plus le ministre de l'agriculture, **M. Denormandie**, continue à dire que ces NBT ne sont pas des OGM et **se propose même de faire évoluer le cadre juridique européen**. Un **vrai recul** sur cette question majeure des OGM, qu'on sait liée à celle des pesticides puisque la majorité des plantes OGM classiques dans le monde **sont des plantes conçues pour supporter des traitements herbicides** ou pour sécréter leurs propres insecticides.

## Affaiblissement de la protection des cours d'eau / pesticides

La loi prévoit des **Zones Non Traitées** le long des **cours d'eau**. Mais la **FNSEA** a obtenu un **affaiblissement de la protection de ces cours d'eau** en obtenant une **cartographie départementale** des cours d'eau réalisée sous l'égide des préfets **mettant de côté des centaines de kilomètres de petits cours d'eau, ruisselets...** qui ne seront ainsi plus protégés des pesticides !

## Un crucial manque d'ambition pour le PSN

Dans le cadre de la réforme de la PAC et de la rédaction des Plans Stratégiques Nationaux (PSN), la **France a été critiquée pour son manque d'ambition et de transition agricole**. En témoigne la lettre communiquée par l'eurodéputé Benoît Biteau.



**« La PAC version Macron-Denormandie condamne les ambitions climatiques européenne, va à l'encontre des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, de la directive Nitrates et du Pacte Vert. Elle télescope notamment l'objectif de développement de l'agriculture biologique en soutenant le label HVE dont les performances environnementales sont inconsistantes. Alors qu'en tant que pays agricole européen majeur elle devrait donner l'exemple, la France sera le boulet de l'Europe. »**

*Benoît Biteau - Député européen*

Pour une autre PAC, plateforme française inter-organisations constituant un espace commun de réflexion et d'action, en vue de la refonte de la politique agricole commune, a aussi critiqué ces différents points :

- un **statu quo au détriment des aides** visant l'accompagnement des fermes dans la **transition agroécologique**.
- la **perte d'aides** pour les fermes déjà **en bio** et risque de « perte d'attractivité pour cette certification, alors même que c'est celle qui emporte les incidences les plus positives pour l'environnement ».
- Elle épingle aussi **l'éco-régime**, jugeant que les différentes voies d'accès ne sont pas fondées sur des **critères objectifs** pouvant attester d'une véritable valeur ajoutée environnementale notamment concernant le label Haute Valeur Environnementale (**HVE**).
- Sur des enjeux sociétaux majeurs comme le bien-être animal, la **santé environnementale**, la **pollution aux nitrates** ou la **réduction des pesticides**, les rapporteurs alertent sur **l'absence d'intégration d'autres plans** ou programmes français et de mesures efficaces et incitatives.

**Pour conclure**, le bilan du quinquennat est pour le moins un échec en matière de santé environnementale.

En matière d'agriculture, les reculs et les promesses non tenues ne font que **ralentir l'accompagnement et les changements de pratiques** des agriculteurs vers **une agriculture durable, respectueuse de leur santé**, de celles des riverains et des consommateurs mais aussi de l'environnement. Les "non" décisions du gouvernement sur les **zones non traitées** (ZNT) et le manque de prise en compte des injonctions du Conseil d'État tout comme sur le **glyphosate ou les néonicotinoïdes en sont les plus criantes illustrations**. La **troisième révolution agricole** - qui repose sur le triptyque "robotique, numérique, biotechnologique" - promu par ce gouvernement **ne permettra pas de réformer notre système agricole** pour mieux rémunérer les agriculteurs et les accompagner dans un changement de fond.

La rédaction de ce **bilan** fait partie d'un **corpus de ressources** réalisées dans le cadre des présidentielles et disponibles sur [notre site](#). Nous commentons et analysons les différents **programmes**, nous procédons à la vérification des **propos des candidats et leurs portes paroles** et nous proposons des **vidéos thématiques** sur nos sujets : agriculture biologique, glyphosate, néonicotinoïdes, ZNT, nouveaux OGM, étiquetage alimentaire.



**Présidentielle 2022**

**Généralions Futures :**

- **décode les programmes**
- **vérifie les faits**
- **rebondit sur l'actu de la campagne**



 **généralions**  
FUTURES



## **Contact**

Responsable plaidoyer  
[plaidoyer@generations-futures.fr](mailto:plaidoyer@generations-futures.fr)